



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2002
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4542e séance du Conseil de sécurité, tenue le 23 mai 2002, à propos de l'examen par le Conseil de la question intitulée « Admission de nouveaux Membres », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République démocratique du Timor oriental en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Conseil, je tiens à exprimer mes félicitations à la République démocratique du Timor oriental en cette occasion historique.

Le Conseil note avec une profonde satisfaction que la République démocratique du Timor oriental s'est solennellement engagée à soutenir les buts et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et à accomplir les obligations que celle-ci prévoit.

Nous attendons avec intérêt le jour prochain où la République démocratique du Timor oriental se joindra à nous en qualité de Membre de l'Organisation et où nous pourrons travailler aux côtés de ceux qui la représenteront. »

